

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 5 avril 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Daniel Brisson, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Dépôts des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Adoption du règlement 390-2022 abrogeant le règlement 357-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 7.2 Avis de motion - Règlement 391-2022 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau
 - 7.3 Avis de motion - Modification du règlement général harmonisé numéro RM2019 relativement à l'affectation industrielle lourde
8. Éthique et déontologie / Formation des élus / Dépôt du rapport du greffier
9. Contrat de gestion des matières résiduelles - Volet installations septiques
10. Bail de location 2022- Stationnement de l'APHMRCB
11. Camp de jour 2022 - Demande d'aide financière à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
12. Ressources humaines
 - 12.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville
 - 12.2 Embauche d'un inspecteur municipal
13. Demande de soutien financier 2022 - ASLS
14. Projet - Distribution d'arbres par l'association forestière du sud du Québec
15. Demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation pour l'année financière 2022-2023.
16. Demandes de la FADOQ - Aménagement de la Gare
17. Appui à la demande de réfection d'un ponceau à Sainte-Sophie-de-Lévrard
18. Voirie
 - 18.1 Achat d'une flèche de signalisation pour le camion municipal
 - 18.2 Achat d'un support à vitre arrière pour le camion municipal
19. Rapport des élus
20. Correspondances
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

50-04-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

51-04-22

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 8 mars 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 424 790.37\$, incluant les revenus de perception.

52-04-22

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Mars 2022

- FOURNISSEURS : 94 379.53\$
- SALAIRES (EMPLOYÉS ET ÉLUS) : 24 230.24\$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

53-04-22

6.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, la firme Groupe RDL dépose le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 tel que préparé par la firme Groupe RDL.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

54-04-22

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 390-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 357-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 mars 2022 par le conseiller #5, monsieur Jason Tousignant, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 390-2022 abrogeant le 357-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 391-2022 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU

7.3. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ RM2019 RELATIVEMENT À L'AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE

Je, monsieur Daniel Brisson, conseiller #6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 392-2022 modifiant le règlement général harmonisé RM2019 relatif à l'affectation industrielle lourde. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

8. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE / FORMATION DES ÉLUS / DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER

Le greffier, en application de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dépose un rapport attestant de la participation du maire et conseillers à la formation obligatoire sur le comportement éthique qui a eu lieu samedi le 2 avril 2022 à la salle municipale de Parisville:

Étaient présents:

- René Guimond
- Cathy Michel
- Dany Boucher
- Jean-François Bienvenue
- Samuel Castonguay
- Jason Tousignant
- Daniel Brisson

55-04-22

9. CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - VOLET INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution

avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De désigner Monsieur René Guimond, maire de la Municipalité de Parisville, pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des installations septiques de la MRC de Lotbinière à la suite de l'ajout de la Municipalité de Villeroy.

ADOPTÉE

56-04-22

10. BAIL DE LOCATION 2022- STATIONNEMENT DE L'APHMRCB

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite louer le stationnement du 1255, rue St-Jacques appartenant à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) afin de bonifier les espaces de stationnement actuellement disponibles pour sa salle municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de bâtir une entente annuelle entre l'APHMRCB et la municipalité concernant les modalités de location qui devront être établies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De verser à l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB), propriétaire du 1255, rue St-Jacques, un montant forfaitaire de 3 300\$ pour la location de leur stationnement pour l'année 2022 (se terminant le 31 mars 2023).

De présenter une entente avec l'APHMRCB pour la location du stationnement pour une période de 12 mois, débutant le 1er avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023.

ADOPTÉE

57-04-22

11. CAMP DE JOUR 2022 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent désirent maintenir un service de camp de jour commun pour leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville assume entièrement la coordination et le fonctionnement du Camp de jour offert aux citoyens de Parisville et de Deschaillons-sur-St-Laurent ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander à la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent un partage des dépenses totales nettes engagées par la Municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et dépenses qui sera fourni à la fin de la saison 2022.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

58-04-22

12.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver les modifications apportées au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

59-04-22

12.2. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une ouverture de poste pour l'embauche d'un inspecteur municipal en date du 9 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a dûment été complété en partenariat avec les membres du conseil assignés aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations verbales de l'ensemble des membres du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'embaucher pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Michel Smith pour occuper les fonctions d'inspecteur municipal au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville ;

De tenir compte de la date d'embauche du 18 avril dans le délai d'admissibilité de l'employé pour l'assurance collective et le régime de retraite ;

D'assujettir M. Smith à une période de probation de six (6) mois, représentant cent quatre-vingts jours travaillés (180), dont la Municipalité de Parisville pourra mettre fin à l'emploi du salarié pour tout motif qu'elle jugera raisonnable, sans indemnité et/ou préavis de quelque nature que ce soit.

ADOPTÉE

60-04-22

13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2022 - ASLS

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) a présenté une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit gratuitement les infrastructures ainsi que l'entretien du terrain (tonte une fois/semaine);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 350\$ est suggéré par l'ASLS;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'offrir un montant de 350\$ à l'Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) en soutien financier pour la saison estivale 2022. Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le fond poste budgétaire du Volet jeunesse.

ADOPTÉE

61-04-22

14. PROJET - DISTRIBUTION D'ARBRES PAR L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SUD DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville désire se joindre à l'initiative "Mai le mois de l'arbre et des forêts";

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville désire devenir partenaire annuel et ainsi offrir la distribution d'arbres gratuitement à sa population;

CONSIDÉRANT QU'une demande à cet effet doit être déposée auprès de l'Association forestière du sud du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande de projet de distribution d'arbres 2022 de l'Association forestière du sud du Québec et autorise M. Renaud Labrecque, directeur général, à déposer cette demande et à assurer la gestion du projet.

De fixer l'activité de don d'arbres au samedi 21 mai 2022 et d'en informer la population par les différents supports de communication disponibles.

ADOPTÉE

62-04-22

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'AIDE À DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022-2023.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est admissible à la demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation pour l'année financière 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est une municipalité proactive qui désire offrir à ses citoyens des installations au goût du jour;

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles ont jusqu'au 27 mai 2022 pour déposer une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser M. Renaud Labrecque, directeur général, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation pour l'année financière 2022-2023.

ADOPTÉE

63-04-22

16. DEMANDES DE LA FADOQ - AMÉNAGEMENT DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu une demande de la part de la FADOQ afin d'apporter certaines modifications/améliorations au local de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention Nouveaux horizons pour les aînés sera disponible pour ce type de demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter de procéder immédiatement au changement de la serrure de la porte avant gauche de la gare, et ce, sans frais.

D'accepter les modifications/améliorations au local de la Gare demandées par la FADOQ, conditionnellement à l'obtention d'une subvention du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

D'accompagner la FADOQ dans leur demande de financement au Programme Nouveaux horizons pour les aînés lors de l'ouverture prochaine du programme.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3, mentionne qu'il se retire de la discussion et de la prise de position concernant la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard par conflit d'intérêt.

64-04-22

17. APPUI À LA DEMANDE DE RÉFECTION D'UN PONCEAU À SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

CONSIDÉRANT QUE depuis le 26 mars 2021, la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a dû fermer la route 226 ouest / rang Saint-Antoine à cause de la crue des eaux exceptionnelle ayant engendré des dommages majeurs sur le ponceau de 4,2 mètres, et ce, conformément à l'avis du ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite route est une artère essentielle pour l'est de la MRC de Bécancour au niveau des services d'urgences tels que le service ambulanciers menant au Centre de Fortierville du CIUSSS-MCQ à l'Hôpital D'Arthabaska, ainsi que pour notre service incendie régional;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de cette route a des impacts sociaux économiques directs dus à la restriction de l'accès aux commerces et aux services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec et que le dossier est en analyse;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau ne peut être exempté d'une demande de CA auprès du Ministère et qu'il engendre des travaux d'ouvrages d'art de par son diamètre;

CONSIDÉRANT QU'une étude hydraulique du cours d'eau nommé Bras-Chaud a été réalisée par une firme externe spécialisée et mandatée, étude confirmant que le diamètre doit être augmenté à 6,5 mètres conformément aux nouvelles normes et en fonction du choix de modèle;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de structure proposé fut choisi dans un souci de réduire les interventions et éviter ainsi le contournement du cours d'eau, limitant par le fait même les impacts environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait réaliser une étude de caractérisation du milieu naturel pour la future station d'épuration sur le même cours d'eau, mais situé dans une portion en aval spécifiquement dans le bras de rivière devenant la rivière des Originaux;

CONSIDÉRANT QU'en raison des espèces présentes inventoriées dans cette étude de caractérisation du milieu naturel de ce secteur, soit celui de la station d'épuration en aval, la période de restriction pour les travaux dans l'habitat du poisson a été identifiée du 15 septembre au 31 juillet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard prend en considération qu'il y a un fort risque que les mêmes périodes de restriction soient applicables au projet de remplacement du ponceau puisqu'il s'agit d'un confluent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se doit de réaliser une étude de caractérisation écologique et caractérisation de l'habitat du poisson plus approfondie dans le secteur des travaux, et qu'elle a mandaté à cet effet la firme Innéo Environnement lors du conseil municipal du 8 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée prévoit être en mesure de déposer le rapport des investigations vers la fin juillet 2022, et ce, en fonction de conditions favorables sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les échéanciers risquent d'être problématiques compte tenu des délais habituels de traitement des demandes de certificat d'autorisation par le Ministère;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation des travaux dans les temps obligatoires reliés au volet environnemental, tout en respectant les échéanciers de travaux de construction prévus, il s'avère primordial d'arrimer l'analyse pour l'obtention du certificat d'autorisation par le MELCC avec ces mêmes délais;

CONSIDÉRANT QUE pour les résidents de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard ainsi que des municipalités limitrophes, des frais inhérents supplémentaires d'assurances sont possibles relativement à la couverture incendie dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford est directement concernée et pénalisée dû à la fermeture de la route 266 de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a dû effectuer des travaux majeurs, non planifiés et non budgétés pour 2021 pour recharger son chemin de l'Oasis en totalité pour une somme de 100 072.89 \$ afin de pallier la sécurité des usagers de la route qui utilisent le chemin de détour sur une route de catégorie 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a dû demander des reports de travaux de réfection de la route 226 - route des

Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford et des Pionniers en 2022 dus au détour imposé par la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la route 226 – des Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford et des Pionniers auront lieu au printemps 2022 et que faits allégués par la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, sont des éléments importants pour demander au ministère d'accélérer le processus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires pour la couverture d'assurance causés par l'éloignement de la caserne versus le détour pour les citoyens du secteur Lac Rose;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3, n'a pas pris part aux délibérations et ni au vote sur cette question

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prioriser l'analyse du projet pour le ponton problématique situé sur la route 226 ouest / rang Saint-Antoine afin d'obtenir le certificat d'autorisation dans un délai exceptionnel permettant la réalisation des travaux en 2022 et ainsi répondre aux besoins des services essentiels le plus rapidement possible afin d'en réduire les impacts sur l'ensemble des secteurs Est de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

18. VOIRIE

65-04-22

18.1. ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE CAMION MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville doit s'assurer de respecter la réglementation du ministère des Transports du Québec en ce qui a trait à la signalisation lors de travaux ou de fermeture de route;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation lors du fauchage de bordure de route se fera dorénavant par l'un de nos employés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat d'une flèche de signalisation avec support manuel chez Les Entreprises Michael Bluteau pour le camion municipal utilisé par le service de voirie au coût de 1080\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire pièces et accessoires de la voirie.

ADOPTÉE

66-04-22

18.2. ACHAT D'UN SUPPORT À VITRE ARRIÈRE POUR LE CAMION MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le camion municipal sera maintenant muni d'une flèche de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE le camion n'est muni d'aucune protection au niveau de la vitre arrière;

CONSIDÉRANT QUE la flèche de signalisation s'installe directement sur un support de vitre arrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat d'un protecteur de vitre arrière chez AutoEQ pour le camion municipal utilisé par le service de voirie au coût de 357\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire pièces et accessoires de la voirie.

ADOPTÉE

19. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

20. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

21. VARIA

Nil.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

67-04-22

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h39 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 3 mai 2022.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

**M. Renaud Labrecque, directeur général et
greffier-trésorier**